

Département du TARN

Arrondissement :

Castres

MAIRIE de VABRE

Tél : 05 63 74 40 60

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE**

Séance du 10 mars 2026

Date de la convocation: 04/03/2026 *Le dix mars deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire de Vabre*

Membres en exercice : **Présents :** Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Pierre-Jean SELLES

14

Présents : 12

Représentés : 2

Votants : 14

Absent(es) représenté(es) : Laurence JULIEN représentée par Christine GAILLARD, Aurore VAREILLES représentée par Marie WILTORD RIBOULET

Pour : 14**Contre : 0****Abstention : 0****Absent(es) excusé(es) :****Secrétaire de séance :** Michel PERALES**N° DE 2026 018****Objet : Budget Mairie - affectation du résultat de fonctionnement**

Considérant

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2025	177 763,39 €
Résultat de clôture 2024	552 265,96 €
Résultat de clôture 2025	730 029,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exécution 2025	409 993,81 €
Résultat de clôture 2024	- 71 882,55 €
Résultat d'exécution 2025	338 111,26 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 338 111,26 €

Restes à réaliser 2025

Dépenses : 939 247,00 €**Recettes : 317 619,00 €**

Besoin de financement : 283 516,74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

- Au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 283 516,74 €
- à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 446 512,61 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 17/03/26 **SIG**
ID : 081-218103059-20260310-DE_2026_018-DE

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Françoise PONS
Madame Françoise Pons

Michel PERALES

Maire de Vabre (Tarn)

Secrétaire de séance



Maire de VABRE